## **Motion Nr 2**

## du groupe parlementaire déi gréng dans le cadre du **Débat d'orientation Europe 2020**

Dépôt : Henri Kox Luxembourg, le 10 juin 2010

## La Chambre des Député-e-s,

Vu le projet de la Commission européenne 'EUROPE 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive' dans lequel la Commission propose à l'Union européenne cinq grands objectifs mesurables pour 2020, à savoir :

- Faire passer le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans de 69 % actuellement à au moins 75 %
- Atteindre l'objectif d'investir 3 % du PIB dans la R&D, en améliorant notamment les conditions des investissements du secteur privé dans la R&D et mettre au point un nouvel indicateur pour suivre l'innovation
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990 ou de 30 % si les conditions le permettent, faire passer à 20 % la part de l'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie et augmenter de 20 % notre efficacité énergétique
- Faire tomber à 10 %, contre 15 % actuellement, le pourcentage de jeunes qui quittent l'école prématurément et faire passer de 31 % à au moins 40 % la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus postsecondaire
- Réduire de 25 % le nombre d'Européens vivant au-dessous des seuils de pauvreté nationaux, afin de faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté.

Estimant que ces objectifs ne tiennent pas toujours compte des nécessités scientifiques et politiques d'un développement durable aussi bien dans le domaine environnemental que dans le domaine d'un développement équitable au niveau mondial :

## invite le Gouvernement :

à plaider au niveau européen afin de modifier et compléter les objectifs de la stratégie EU2020 de façon suivante :

- Augmenter le taux de réduction des gaz à effet de serre à 30% par rapport aux niveaux de 1990 (au lieu de 20%) et introduire une taxe carbone / taxe énergie destinée au financement des innovations pour la protection du climat
- Recourir à des indicateurs qui vont au-delà du PIB, y compris un ensemble d'indicateurs relatifs au bien-être, à l'éradication de la pauvreté, à l'égalité

homme femme, à l'égalité pour tous (entre les régions et entre les riches et les pauvres), à l'énergie, à l'utilisation des ressources naturelles et aux pressions sur les écosystèmes

- Réviser l'assiette des recettes publiques, notamment en réduisant d'ici à 2020 la pression fiscale sur le travail d'au moins 10% de l'assiette d'imposition et en la reportant sur l'environnement, l'utilisation des ressources naturelles et le capital, en appliquant la méthode ouverte de coordination associée à une coopération renforcée. Cela aiderait à encourager une utilisation de l'énergie plus efficace, taxerait ce que nous voulons voir disparaître (utilisation abusive des ressources et pratiques polluantes) au lieu de taxer ce que nous voulons favoriser (revenus et emplois);
- Réorienter les principaux programmes de l'UE, notamment :
  - En suspendant ou en réorientant les financements qui sont contraires aux objectifs sociaux et environnementaux de l'UE (y compris les impacts mondiaux), ou les financements qui supposent une augmentation de l'utilisation de l'énergie et des ressources; en révisant la régulation européenne à cet effet;
  - En destinant principalement les Fonds structurels et le Fonds de cohésion à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; à investir dans les infrastructures sociales locales et les systèmes énergétiques et de transport durables;
  - En privilégiant les entreprises d'économie sociale, essentiellement motivées par les progrès sociaux ;
  - En réformant le programme de recherche et de développement afin de garantir sa contribution au progrès social et aux objectifs environnementaux.
- Réviser les politiques financières européennes, notamment :
  - En adoptant des directives qui obligent les sociétés à lier les gains liés à l'actionnariat et aux performances économiques à long terme plutôt qu'à l'évolution de la valeur boursière à court terme;
  - En mettant en place une autorité européenne de régulation des marchés financiers et une agence de notation européenne ;
  - En imposant une régulation contraignante des fonds à haut risque spéculatifs (ex. 'short selling'), ainsi qu'un enregistrement et une surveillance des agences de notation;